

## DEFINITION DES SIGLES

<b>AARCEC</b>	:Appui à l'Application de la Réglementation des Coopératives d'Epargne et de Crédit
<b>ACDI</b>	:Agence Canadienne pour le Développement International
<b>AFD</b>	:Agence Française de Développement
<b>AMAPEF</b>	:Association Malienne pour la Promotion des Entreprises Féminines
<b>APBEF</b>	:Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers
<b>APIM</b>	:Association des Professionnelles des Institutions de Microfinance
<b>BCEAO</b>	:Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>BIM/SA</b>	:Banque Internationale du Mali. Société Anonyme
<b>BNDA</b>	:Banque Nationale pour le Développement Agricole
<b>CANEF</b>	:Centre d'Appui Nutritionnel et Economique aux Femmes
<b>CAS/SFD</b>	:Cellule d'Appui et de Suivi des Systèmes Financiers Décentralisés
<b>CAS/SMEC</b>	:Cellule d'Appui et de Suivi des Structures Mutualiste et Coopératives d'Epargne et de Crédit
<b>CMDT</b>	:Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles.
<b>CRMD</b>	:Caisses Rurales Mutualistes du Delta
<b>CREP/SG</b>	:Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt -Sassakawa Global
<b>CVCT</b>	:Caisse Villageoise et de Crédit de Tidarmène
<b>CVECA</b>	:Caisses Villageoises d'Epargnes et de Crédit Autogérées
<b>DED</b>	:Service Allemand de Développement

<b>FAAF Layidu</b>	:Fond d'Appui aux Activités des Femmes
<b>FCD</b>	:Fond Commun de Développement
<b>GIE</b>	:Groupement d'Intérêt Economique
<b>GTZ</b>	:Deutsche Gesellschaft Für Tecnischnische Zusammen-Arbeit (Société Allemande pour la Coopération Technique)
<b>KFW</b>	:Kreditanstalt Für Wiederaufbau (Banque de développement Allemande)
<b>K G</b>	:Kilogramme
<b>NEF</b>	:Near East Fondation
<b>ONG</b>	:Organisation Non Gouvernementale
<b>PAAF</b>	:Projet d'Appui aux Activités des Femmes
<b>PDR</b>	:Projet de Diversification des Revenus
<b>PASACOOP/SD</b>	:Projet d'Appui aux Structures Associatives et Coopératives-San-Djenné
<b>PASECA</b>	:Projet d'Appui aux Structures d'Epargne et de Crédit Autogérées
<b>PIFD</b>	:Promotion des Institutions Financières Décentralisées
<b>PNUD</b>	:Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PARMEC</b>	:Projet d'Assistance à la Réglementation des Structures Mutuelles d'Epargne et de Crédit
<b>U.S-AID</b>	:United States – Agence Internationale pour le Développement
<b>UEMOA</b>	:Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>SFD</b>	:Système Financier Décentralisé
<b>SFI</b>	:Société Financière Internationale
<b>SIDESBA</b>	:Salon International du Développement Social de Bamako
<b>SYDEC</b>	:Système d'Epargne et Crédit Décentralisé

## **INTRODUCTION**

L'année 1999 a été marquée par la restructuration de la Cellule d'Appui et de Suivi des Systèmes Mutualistes d'Epargne et de Crédit (CAS/SMEC), devenue depuis le 1<sup>er</sup> avril 1999, Cellule d'Appui et de Suivi des Systèmes Financiers Décentralisés (CAS/SFD), créée par l'Ordonnance n°99-008/P-RM de la même date, ratifiée par la loi n° 99-028 du 8 Juillet 1999. Il s'en est suivi un élargissement de son champ d'action qui englobe désormais l'ensemble des systèmes financiers décentralisés d'épargne et/ou de crédit. A cet égard les missions qui lui ont été dévolues ont été clairement définies dans le texte de création, à savoir :

- assurer la mise en place d'un plan d'appui au développement des Systèmes Financiers Décentralisés ;
- contribuer à la création d'un environnement favorable à l'émergence et au développement des réseaux des Systèmes Financiers Décentralisés ;
- coordonner et harmoniser les actions des différents intervenants.

En outre, et en sus de ses missions classiques, la cellule fut chargée, au regard des dispositions du Décret créant le groupe consultatif pour la microfinance, d'assurer le secrétariat de ce groupe.

Cela implique, pour la cellule, l'organisation d'un suivi périodique dans la mise en œuvre du plan d'action à l'attention du groupe consultatif pour la microfinance.

Aussi, pour accomplir sa mission, la cellule CAS/SFD, dès sa restructuration et conformément aux Décrets n° 99-107/P-RM du 12 mai 1999, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement et n° 99-176/P-RM du 28 juin 1999 déterminant le cadre organique, s'est attelée au renforcement de ses capacités. C'est ainsi que de cette date à décembre 1999, l'effectif s'est enrichi de 3 cadres A, ramenant le nombre de cadres à 4 dès la première année d'application du cadre organique.

Cela constitue un progrès certain par rapport au passé en ce qui concerne les ressources humaines.

Toutefois cet effort devra être poursuivi en vue de garantir à la cellule les ressources humaines suffisantes pour l'accomplissement de ses missions.

Ce faisant il conviendrait d'affecter, à la cellule, des locaux supplémentaires susceptibles de contenir les agents dont le nombre va croissant au regard de l'ampleur et de la complexité des tâches assignées.

## **I / Environnement Economique, Financier et Monétaire du secteur de la microfinance**

Les systèmes financiers décentralisés ont évolué en 1999 dans un environnement macro-économique et sectoriel qui a certainement influencé leur croissance et leur développement.

\* En 1999, l'évolution de la situation économique et financière a été marquée par une forte détérioration des termes de l'échange ainsi que par d'importantes difficultés dans les secteurs clés du coton et de l'électricité.

Les termes de l'échange se sont détériorés de 11% par rapport à 1998, reflétant une baisse des prix à l'exportation du coton fibre de 19% et une hausse des prix à l'importation des produits pétroliers de 27%.

Dans le secteur énergétique, les longues et fréquentes coupures d'électricité ont fortement affecté l'activité économique.

La croissance économique, bien qu'en progression par rapport à 1998,(5,5 % en 1999 contre 5,0 % en 1998 ) n'a pas atteint la prévision de 6,5 % en 1999.

L'amélioration des conditions climatiques a favorisé une forte hausse de 20% de la production céréalière.

La production de coton graine s'est stabilisée à un niveau d'environ 520.000 tonnes, pour un prix aux producteurs ayant été relevé de 170 F CFA en 1998, à 185 F CFA le KG en 1999.

Les revenus versés au monde rural ont progressé de 32,6% pour se fixer à 107,3 milliards.

L'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation à Bamako, est estimée à - 1,2%, contre 4,0% en 1998.

Dans le secteur secondaire, la croissance a été modérée, reflétant les effets des coupures d'électricité sur les activités industrielles. La production d'or s'est sensiblement accrue, passant de 22,8 tonnes en 1998 à 25,3 tonnes en 1999 ce, en dépit des cours peu favorables.

Les dépenses courantes de l'Etat se sont chiffrées à 187,4 milliards, en hausse de 12,1% par rapport à 1998, due principalement à une hausse de 10,5% de la masse salariale. Le déficit budgétaire, sur la base des engagements et hors dons, s'est établi à 131,6 milliards, contre 125,9 milliards en 1998, soit une hausse de 4,5%.

Le solde de la balance des paiements a enregistré un excédent de 36,4 milliards contre un déficit de 37,0 milliards en 1998 ce, à cause de la bonne tenue du compte de capital, des opérations financières et de l'amélioration du déficit courant.

Dans le domaine de la monnaie, les avoirs extérieurs nets bancaires ont enregistré un recul de 26,8 milliards par rapport à 1998, en ressortant à 123,3 milliards à fin 1999, contre 150,1 milliards, une année plutôt. Cet état de fait résulte, dans une large mesure, de la chute des recettes d'exportation de coton fibre réalisées par la CMDT, conséutivement à la chute du cours mondial (de 927 F/kg en 1998, le prix moyen de vente du coton fibre consenti par la CMDT s'est chiffré à 774 F/Kg, en 1999).

Le crédit à l'Etat et le crédit à l'économie se sont sensiblement accrus, passant respectivement de 15,1 milliards et 255 milliards à fin Décembre 1998, à 20,6 milliards et 291,6 milliards à fin Décembre 1999. L'encours des crédits intérieurs, compte tenu de la position nette du Gouvernement (PNG), passe ainsi de 229,1 milliards à fin 1998, à 269,5 milliards à fin 1999.

La masse monétaire a enregistré une hausse de 1,3%, en se fixant à 365 milliards à fin Décembre 1999, contre 360,2 milliards à fin Décembre 1998.

La liquidité globale a enregistré un accroissement imputable aux dépôts qui se sont relevés de 10,8% pour ressortir à 249,3 milliards à fin Décembre 1999 contre 225 milliards à fin Décembre 1998.

La santé du système bancaire se maintient du fait des résultats bénéficiaires dégagés par la plupart des banques, en 1999. Cependant la situation de celles-ci demeure fragile, surtout en ce qui concerne le respect, par certaines banques, des ratios prudentiels de la Commission bancaire de l'UEMOA et le niveau des créances en souffrance. En fin Décembre 1999, ces dernières correspondaient à 25% du portefeuille des crédits à l'économie des banques, contre 26% en 1998.

Les provisions constituées se sont élevées à 61% du montant des créances en souffrance.

\* Sources :

- mémorandum de politique économique et financière 2000.
- BCEAO.

## **II/ Bilan des activités menées par la cellule d'Appui et de Suivi des Systèmes Financiers Décentralisés.**

En exécution de sa mission de suivi de l'application de la réglementation relative aux systèmes financiers décentralisés, les activités menées par la CAS/SFD, au cours de l'année 1999, se résument aux points suivants :

- suivi de l'application de la réglementation ;
- suivi de l'évolution du secteur de la microfinance ;
- suivi de l'exécution du Plan d'Action Nationale pour la Microfinance ;
- organisation des réunions du groupe consultatif national pour la microfinance ;
- coordination du projet "Promotion des Institutions Financières Décentralisées";
- relation avec la banque centrale et les autres partenaires institutionnels de la microfinance ;
- formations et séminaires.

Par ailleurs, la cellule s'est impliquée activement dans les autres activités ayant trait au développement et à la promotion de la microfinance et cela, en rapport avec tous les opérateurs et partenaires évoluant dans ce secteur.

### **A / SUIVI DE L'APPLICATION DE LA REGLEMENTATION SUR LES SFD :**

En vertu de la loi 94-040 du 15 août 1994 portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit, la tutelle des institutions de microfinance relève du Ministre chargé de l'Economie et des Finances.

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 008 P-RM du 1<sup>er</sup> Avril 1999, l'exercice de cette tutelle est assuré par la Cellule d'Appui et de Suivi des Systèmes Financiers Décentralisés.

A ce titre la cellule est chargée :

- de l'étude des dossiers d'agrément et de reconnaissance des institutions de microfinance ;
- du contrôle et de la surveillance de ces institutions.

## **1 / Etude des dossiers d'agrément et de reconnaissance des SFD :**

Le régime de l'agrément est applicable aux institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit, tant que celui de la reconnaissance s'applique aux institutions de base affiliées, aux groupements d'épargne et de crédit et aux systèmes non mutualistes sous régime de la convention cadre.

### **a) Par rapport à l'agrément**

La cellule a reçu et étudié au cours de l'année plusieurs dossiers de demande d'agrément d'institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit et sur lesquelles trente neuf (39) ont reçu l'agrément du Ministre de l'Economie et des Finances. Il s'agit de deux (2) unions de caisses et de trente sept (37) caisses de base, réparties comme suit :

- Unions
  - \* Réseau Jémeni : l'Union des caisses d'épargne et de crédit Jémeni ;
  - \* Réseau Jigiyasoba : l'Union de caisses d'épargne et de crédit Jigiyasoba ;
- Caisses de base :
  - \* Réseau kondo Jigima : 17 caisses de base ;
  - \* Réseau Wouri Crédit : 1 caisse de base (caisse Wouri Crédit de GAO) ;
  - \* Réseau CREP SG 2000 : 8 caisses rurales d'épargne et de prêt ;
  - \* Réseau CECRA <<Nyètaso>> : 5 caisses de base ;
  - \* La mutuelle de crédit et de dépôt <<Démèso>>, Sikasso ;
  - \* La caisse mutuelle d'épargne et de crédit de l'éducation Bamako/District ;
  - \* La caisse mutuelle d'épargne et de crédit <<Buntumba du Khasso >> (Kayes) ;
  - \* La CVCT de Tidarmène (Menaka) ;
  - \* La caisse mutuelle d'épargne et de crédit <<Sudu Diawdi>> de Bamako/District.

L'examen de ces dossiers a révélé un certain nombre d'insuffisances qui se résument aux points suivants :

- L'insuffisance d'informations relatives à l'évaluation des moyens humains, financiers et techniques ;
- Le manque de certaines informations essentielles dans les statuts ;
- Les manuels de procédure proposés ne permettent pas souvent un bon contrôle et la production de documents fiables.

Tous les cas d'insuffisances relevées dans les dossiers ont été signalés aux intéressés qui ont constamment bénéficié de l'appui de la cellule pour les corrections.

b) **Par rapport à la reconnaissance :**

Au cours de l'année 1999, aucun nouveau dossier de demande de signature de convention n'a été enregistré par la Cellule CAS/SFD, en plus des 16 dossiers dont l'examen était en cours depuis fin décembre 1998. Les études se sont poursuivies tout au long de l'année 1999 en rapport avec les services compétents de la BCEAO, notamment en ce qui concerne les points relatifs aux ratios et normes prudentiels proposés par la CAS/SFD et applicables aux structures non mutualistes.

Ces propositions ont été approuvées depuis Décembre 1999.

C'est le 20 Juin 2000 que les 16 premières conventions ont été signées entre le Ministre de l'Economie et des Finances et les Présidents des diverses associations concernées et en présence du Directeur de la BCEAO, du Président de l'APIM et de plusieurs autres invités.

**2°) Le contrôle et la surveillance externes :**

Au terme de la loi, le contrôle externe est du ressort du Ministère chargé des Finances à travers la Cellule, de la Banque Centrale et de la Commission bancaire. Le champ de ce contrôle est vaste. Il s'agit notamment de s'assurer du respect d'un certain nombre d'éléments à s'avoir :

- les ratios prudentiels et de la tenue correcte des états financiers définis par la réglementation en vigueur ;
- les règles de procédures comptables et financières ;
- le plafond de taux de l'usure en matière de taux d'intérêts,
- la fiabilité du contrôle interne.

Le contrôle porte en outre sur l'analyse de la qualité du portefeuille de l'institution, des indicateurs de performance ainsi que sur le fonctionnement normal des organes d'administration et de gestion.

a) **Le contrôle sur documents :**

• **Rapports d'activités annuels:**

La grande majorité des Systèmes Financiers Décentralisés ont fait parvenir à la cellule leurs rapports d'activités et les états financiers au titre de l'exercice 1999.

- 16 institutions mutualistes ;

- 5 réseaux CVECA ;
- 8 structures de crédits solidaires.

Sur 34 SFD, seuls 5 n'ont pas fourni de rapport, sans motif apparent, en l'occurrence :

- la Malienne du crédit et de la solidarité (MECSO),
- la Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit (CMEC) « Buntumba de khasso », de Kayes,
- la Caisse Mutuelle de Crédit et de Dépôt "DEMESO" de Koutiala,
- la Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit "DAMU OPERE" de Tominian,
- la Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit "Jigisèmè" de Ouélessébougou.

A l'examen des documents reçus, il ressort que la majorité des SFD s'efforcent à respecter le canevas du rapport, surtout les institutions constituées en réseaux telles que : Kafo Jiginew, Kondo Jigima, CRMD, Jigiyasoba, les réseaux CVECA, auxquels s'ajoutent quelques crédits solidaires (Nyèta Musow, Nayral/NEF, Piyeli, CANEF). Malgré l'existence d'un canevas, des difficultés existent quant à la fourniture de certaines données indispensables à l'analyse des documents, telles que : les informations relatives aux données générales sur l'institution, le tableau des informations annexes, le tableau des créances en souffrance, les ratios prudentiels, les tableaux des encours des prêts aux dirigeants, et le tableau des 10 débiteurs les plus importants.

C'est pourquoi, au-delà des rapports, plusieurs structures ont été approchées pour compléments d'informations. Il s'agit surtout des structures mutualistes non constituées en réseaux (Soutra-so, Yèrètaso, Sudu Diawdi, Buntunno, Tonus et Fašofigi) et quelques systèmes de crédit solidaire (FAAF-LAYIDU, AMAPEF, GGLS, CANEF).

- Situations trimestrielles :

La réglementation relative à la fourniture d'informations statistiques trimestrielles n'est pas respectée par bon nombre de structures. Quelques difficultés pour la détermination de certains paramètres ont été relevées, tels que les taux de recouvrement et de remboursement, le montant des créances en souffrance.

**b) Le contrôle sur terrain :**

Sur financement du projet Mali/GTZ <<Institutions Financières Décentralisées >>, la Cellule d'Appui et de Suivi des Systèmes Financiers Décentralisés a réalisé, du 22 septembre au 03 octobre 1999, une

mission de contrôle des caisses d'épargne et de crédit des réseaux Kafo Jiginew, Nyèsigiso et Kondo Jigima.

Les structures contrôlées ont été les suivantes :

- la caisse urbaine de Koutiala du réseau KafoJiginew ;
- la caisse Nyèsigiso de Bla ;
- les caisses Nyèsigiso de Hamdallaye et de Bougoufiè (Ségou) ;
- les caisses Kondo Jigima de Banankoro et Médine (Ségou).

En plus de ces caisses il faut rappeler le contrôle de la caisse Nyèsigiso de Niamakoro (Bamako) en avril 1999, portant ainsi le nombre total de caisses contrôlées au cours de l'exercice 1999 à sept (7).

Les constats suivants ont été effectués :

- un taux de dégradation très élevé dans les caisses urbaines ;
- le non-respect des conditions et procédure d'octroi de crédit, concernant surtout :
  - \* le montant minimum d'apport personnel,
  - \* les durées et échéances de remboursement,
  - \* le plafond maximum autorisé pour le prêt ;
- le non - respect des règles de classement et de provisionnement des crédits en souffrance ;
- le non suivi de l'application des recommandations faites à l'issue de contrôles internes;
- les risques de patrimoine liés aux pratiques ci-après :
  - \* détention, par une seule personne, des clés d'accès aux coffres (caisses urbaines de Koutiala de Kafo Jiginew),
  - \* compte bancaire commun à plusieurs caisses (cas des caisses de Banankoro et de Médine du réseau Kondo Jigima),
  - \* application discriminatoire du plafond du taux de l'usure pour certains prêts accordés dans le cadre de préfinancements spécifiques (prêts aux groupements des femmes),
  - \* la mauvaise tenue des documents de gestion et des registres des PV (cas de Hamdallaye et Bougoufiè du réseau Nyèsigiso, de la Caisse Urbaine de Koutiala de Kafo Jiginew).

## B / Le Suivi de l'évolution du secteur de la Microfinance

Ce chapitre montre l'évolution du secteur de la microfinance dans tous ses aspects.

**1°) Evolution du nombre des institutions mutualistes et non Mutualistes:**

**a) Evolution des institutions mutualistes**

Le nombre de caisses de base mutualistes d'épargne et de crédit en activité est passé de 272 en 1998 à 313 en 1999, soit un accroissement de 15 %.

Sur cet effectif, 268 caisses sont agréées soit 85,6 %.

L'on dénombre ainsi 45 caisses de base en activité, mais non agréées et dont les 90 % se trouvent dans les réseaux ci-après :

- Kafo jiginew	12
- CMEC (San)	9
- Nyesigiso	6
- S G 2000	6
- Kondo Jigima	5
- Jéméni	3

Le nombre d'institutions faîtières est passé de 9 en 1998 (7 unions et 2 fédérations) à 11 en 1999 (9 unions et 2 fédérations).

**b) Les Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit (CVECA) :**

Les réseaux de CVECA sont passés de 4 en 1998 à 5 en 1999 avec la création du réseau PASECA dans la région de Kayes.

L'ensemble de ces réseaux regroupe 206 caisses de base en 1999 soit 16,4 % d'accroissement par rapport à 1998.

Les réseaux CVECA comportent 11 associations d'épargne et de crédit.

En résumé des points a) et b), il ressort que l'ensemble des expériences d'épargne totalisent 519 caisses de base en 1999 contre 437 en 1998.

**c) Les structures de crédit solidaire :**

Le nombre de groupements des huit (8) réseaux de crédit solidaire a baissé de 1628 unités. Cette baisse s'explique par le fait qu'au niveau de l'association FAAF-LAYIDU, le nombre de groupes varie en fonction du nombre de groupes bénéficiaires de prêt dans l'année.

**2°) Evolution du sociétariat :**

Au 31 Décembre 1999, le nombre des membres/clients pour l'ensemble des systèmes (mutuels, CVECA, crédits solidaires ) s'élève à 346.093

( contre 300.709 en 1998), dont 62,28% dans les réseaux mutualistes, 24,62% dans les CVECA et 13,08% dans les crédits solidaires.

Le nombre de femmes est de 142.327 (soit 41,12%). En 1998 le nombre de femmes était de 137.016 soit une augmentation de 5.311 femmes.

Le sociétariat a progressé de 14,09% par rapport à 1998.

### **3°) Evolution des dépôts :**

L'encours des dépôts au 31 Décembre 1999 était de 11483,3 millions pour l'ensemble des SFD, soit une progression de 44,01% par rapport à 1998.

L'encours des dépôts au niveau des réseaux mutualistes s'élève à 9855,8 millions contre 6492,7 millions en 1998, soit 85,82% de l'encours total contre 81,7% en 1998. Les CVECA représentent 8,53% et les systèmes de crédits solidaires 5,65%.

### **4°) Evolution des crédits :**

En fin d'année 1999, l'encours des crédits de l'ensemble des systèmes s'élevait à 15,7 milliards F CFA contre 11,7 milliards en 1998, soit un accroissement de 34%.

Les systèmes mutualistes sont intervenus pour 11,7 milliards, soit 74,52% de l'ensemble et un accroissement de 4% par rapport à 1998.

L'encours des crédits au niveau des CVECA et des crédits solidaires est respectivement de 12,45% et 13,32% de l'ensemble des SFD.

Quant aux crédits cumulés de l'année 1999, ils s'élèvent à 23,3 milliards dont 15,5 milliards pour les réseaux mutualistes, 5 milliards pour les crédits solidaires et 2,6 milliards pour les CVECA.

Le cumul des crédits en 1998 était de 21,1 milliards. L'augmentation de 1999 par rapport à 1998 est estimé à 10,42%.

Au total, 204.007 crédits ont été octroyés par l'ensemble des SFD, contre 153.742 en 1998, soit une augmentation de 32,69%. Les parts des différents systèmes sont respectivement de 30,53% pour les réseaux mutualistes, 20,07% pour les CVECA et 49,40% pour les crédits solidaires.

### **5°) Suivi de l'application des instructions du Gouverneur de la BCEAO, relatives aux ratios et normes pour les systèmes financiers décentralisés.**

Au nombre de huit (8), ces instructions sont entrées en vigueur à partir de l'année 1998.

Elles sont relatives à l'obligation pour les systèmes financiers décentralisés de produire :

- les états financiers (situation patrimoniale, l'état de formation des résultats et les états annexes)
- les rapports annuels ;

La cellule CAS/SFD a commencé à recevoir ces documents à partir du 30 juin 2000.

A l'examen des documents cités ci-dessus, il ressort que la majeur partie des SFD se sont efforcés de suivre les instructions, d'autres par contre (les nouvelles structures) ont fait preuve de manque de rigueur dans leur application.

En plus de cela, quelques difficultés demeurent par rapport à la fourniture des états annexes (tableau des informations annexes, tableaux des créances en souffrances, ratios prudentiels).

Dans le but de fournir des informations fiables, la CAS/SFD a approché certains responsables concernés (NYESIGISO, JEMENI PASECA, CANEF) en vue de corriger les insuffisances.

### **Les ratios réglementaires** (annexe VIII) :

Tout comme l'année dernière, ils ont été largement respectés dans tous les réseaux. Ce sont :

- Le ratio de limitation des opérations autres que l'épargne et le crédit :

Le taux est nul dans tous les SFD, la norme est de 5% maximum ;

- La réserve générale : le minimum d'affectation est de 15% sur l'excédent a été respecté par l'ensemble des systèmes ;

- La limitation des risques portés par l'institution : la majeur partie des structures est en dessous de maximum admis qui est de 200% ; Excepté les structures suivantes : CRMD, CVECA 1<sup>ère</sup> région, CVECA Office du Niger, NAYRAL/NEF, CANEF et Miselini. Il est important de souligner que toutes ses structures ont bénéficié d'un emprunt bancaire ou de l'Etat à la (FCRMD) ;

- La Couverture des emplois longs par les ressources stables

Le maximum autorisé pour ce ratio est de 100%, il a été respecté par toutes les structures.

- La limitation des prêts aux dirigeants :

La limite des prêts aux dirigeants a été respectée par les structures, à l'exception des PASECA où elle est supérieure à 20% ;

- La limitation des risques pris sur un membre :

La plupart des institutions sont largement en dessous du maximum autorisé (10%), excepté NAYRAL/NEF avec 42,75% ;

- Norme de liquidité : Elle a été respectée par les structures, sauf Miselini et l'AMAPEF.

Si la quasi totalité des normes et des ratios prudentiels a été respectée par les SFD au cours de l'exercice 1999, des efforts sont nécessaires pour le maintien à un bon niveau des indicateurs de performance.

#### **Les indicateurs de performance** (définis à la fin de l'annexe IX) :

**Efficiency** : Toutes les structures ont un taux d'efficience satisfaisant la norme qui se situe entre 0 et 100%.

#### **Autosuffisance opérationnelle** :

La presque totalité des SFD est en deçà de la limite admise, comprise entre 160% à 210%, 6 structures 2 des réseaux mutualistes, 4 des réseaux CVECA.

Il faut souligner qu'aucune structure de crédits solidaires n'a atteint le seuil de 160% d'autosuffisance opérationnelle.

#### **Capitalisation** :

La plupart des SFD ont du mal à capitaliser conséquemment. Seuls Nayral/NEF, FAAF Layidu, GGLS et Wouri CE ont des taux de Capitalisation satisfaisant, soit respectivement de 882,82%, 1551,14% ; 1258,76% et 797,37% ; largement supérieurs à la norme qui est de 260%.

#### **Couverture des Frais généraux par le Produit financier Net**

Plus de 56% des structures arrivent à couvrir leurs frais généraux par leurs produits financiers nets.

La répartition est la suivante :

- Réseaux mutualistes : Kafo Jiginew, Jigiyaso, Cecra Nyètaso, Niako, Buntunno et Fasojigi pour 103,92%, 450,50%, 243,04%, 333,17% et 111,67%.
- Systèmes CVECA : la norme de couverture des frais généraux est également respectée avec un minimum de 116,54% pour les CVECA Pays Dogon et un maximum de 2.238,78% pour le PASECA de Kayes.
- Systèmes de crédits Solidaires : la couverture des frais généraux par les produits financiers est assurée avec un minimum de 100% et un maximum de 493,23% à (l'AMAPEF).

## Sujétion aux Subventions

L'analyse de la situation donne les résultats suivants:

Norme en % comprise entre :	Pourcentage des Structures	Observations
0 et 10	43,33	
11 et 35	20,00	
36 et 100	16,66	
100 et +	20,01	
Ensemble	100,00	

Norme en % comprise entre :	Mutuelle %	CVECA %	Crédit Solidaire %	Total
0 et 10	30,76	7,70	61,54	100
11 et 35	66,67	-	33,33	100
36 et 100	40,00	-	60,00	100
100 et +	40,00	-	60,00	100

### Rentabilité :

La norme de 1% est respectée par 73,68% des structures parmi lesquelles 36,36% sont des mutuelles, 31,81% des CVECA et 31,81% des crédits solidaires.

### La Qualité du Portefeuille :

Elle se mesure par rapport aux indicateurs suivants : le taux de recouvrement du portefeuille et le taux de dégradation. Concernant le taux de recouvrement du portefeuille, il est moyen pour l'ensemble des systèmes, exceptés les structures suivantes : Niako, Buntunjo, Nyèta-Musow et PASECA avec un taux supérieur ou égal à la norme admise qui est au minimum de 95%.

Par rapport au taux de dégradation, contrairement au taux de recouvrement, la plupart des structures ont un taux supérieur au maximum autorisé qui est de 5%. Plus de 50% des structures ont même un taux supérieur à 10%, ce qui dénote une dégradation du portefeuille ; témoin le montant des créances souffrances qui se chiffre à plus de 812 millions en 1999 contre 758 millions 1998, soit une augmentation de 7,04%.

A l'examen de la qualité du portefeuille, il ressort que les SFD ont des difficultés dans la gestion du crédit, de l'étude des dossiers jusqu'au recouvrement.

### **C / SITUATION DE L'EXECUTION DU PLAN D'ACTION NATIONALE POUR LA MICROFINANCE**

#### **1°) Renforcement de la capacité institutionnelle de la Cellule d'Appui du Ministère de l'Economie des Finances.**

##### **a) Situation des ressources humaines**

De Mai à Décembre 1999, l'Etat a affecté à la Cellule CAS/SFD, trois inspecteurs des services économiques.

##### **b) Investissements, équipements et matériels**

- En 1999, l'Etat a affecté à la Cellule un autre local à usage de bureau attenant au précédent. Ce nouveau local a été réhabilité et entièrement équipé en matériels de bureau par la coopération allemande (GTZ).
- La Cellule a reçu en Août 1999 du Projet PARMEC ( sur financement de la Coopération Canadienne ACDI) un véhicule tout terrain et un lot d'équipements comprenant :
  - une (1) photocopieuse
  - un (1) télécopieur
  - un (1) micro ordinateur et accessoires,
  - un (1) portable.
- La Cellule CAS/SFD a reçu en outre, en Décembre 1999, un financement des Pays-Bas, pour l'achat d'un véhicule tout terrain et un ordinateur. Ces équipements ont été réceptionnés en Mars 2000.

## **2) Renforcement des capacités Institutionnelles des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) :**

Comme prévu dans le plan d'action, le cadre de concertation des systèmes financiers décentralisés a évolué en 1999 vers une association professionnelle.

En effet lors de la dernière réunion du cadre de concertation organisée en Mai 1999 à Sélingué, est née l'Association Professionnelle des Institutions de Microfinance du Mali (APIM).

Cette association a tenu sa première assemblée générale ordinaire en janvier 2000.

## **3) Développement et sécurisation du refinancement des SFD :**

### **a) Mise en place d'un fond national de la microfinance :**

La mobilisation de la contribution malienne au fonds national de la microfinance, d'un montant de 1,5 milliards CFA, est devenue effective.

Les points d'application retenus sont les suivants :

- mise en place, dans les banques, de mécanismes de garanties en vue de sécuriser le refinancement des SFD ;
- appui à la création et au renforcement des SFD couvrant les localités pauvres du pays, notamment ceux privilégiant l'accès des femmes au crédit.

Des propositions sont à l'étude quant à l'organe de gestion les modalités et conditions d'intervention du fonds.

### **b) Consolidation et extension des SFD, mobilisation de lignes de crédits extérieurs et accroissement des crédits bancaires aux SFD (Annexe XIV) :**

Les annonces de participation financière à la mise en œuvre du plan d'action pour la microfinance ont connu une évolution globale positive de + 1.596,1 millions de francs, à l'issue de la réunion du groupe consultatif tenue en février 1999.

Ainsi la situation actualisée portant sur des volets précis, se présente comme suit :

1. le refinancement des opérations de la Microfinance qui implique la KFW (à travers la BNDA), le FIDA, la SFI, l'ACDI, les Pays-Bas, le PNUD et l'Etat malien, pour une annonce de contribution financière totale de 17.937 millions de francs CFA ;

2. La consolidation et l'extension des SFD-Subvention d'équipement et de fonctionnement qui implique l'AFD, la KFW, le FIDA, l'ACDI/FCD les Pays – Bas, le PNUD la GTZ et l'US/AID pour un montant total annoncé de 11.873,5 millions de francs CFA ;
3. L'appui institutionnel pour la période 1999-2002 qui implique la Banque Mondiale, la GTZ, l'ACDI et les Pays-Bas pour une annonce de contribution à hauteur de 954,4 millions de francs CFA ;
4. la formation pour la période 1999-2002 qui implique la Banque Mondiale et la GTZ pour un montant total annoncé de 456,8 millions de F CFA ;
5. Les études générales qui impliquent la Banque Mondiale et la GTZ pour une annonce de contribution à hauteur de 1.700 millions de francs CFA pour la période 1999-2002.

#### **4) Point d'exécution:**

Etat malien : l'Etat a prévu de contribuer à la réalisation du plan d'action en mettant en place le fonds national pour la microfinance. Au titre de l'année 1999 un montant de 1.500 millions de francs CFA a pu être mobilisé dans le cadre du financement des opérations de la microfinance.

#### Banque Mondiale :

Les engagements prévisionnels de la Banque Mondiale pour le financement du plan d'action pour la microfinance 1999-2002 s'élèvent à la somme de 1206 millions F CFA. Aux termes des négociations menées avec les autorités maliennes, le Comité Directeur de la banque a approuvé en Juin 2000 un crédit de développement de 21 millions de dollars pour le Mali, dont 1,930 millions de dollars pour le secteur de la microfinance (soit environ 1250 millions F CFA).

Toutefois, au cours de l'année 1999 la banque mondiale avait mis en place une avance pour la préparation de l'ensemble du projet du secteur financier d'un montant d'environ 50 millions F CFA.

ACDI/FCD : l'ACDI est engagée pour le financement du plan d'action à hauteur de 3.501,5 millions de F CFA pour la période 1999-2002.

Au titre de l'année 1999, ses financements s'élèvent à 740,8 millions et ont porté sur :

- l'achat d'un véhicule 4 x 4, d'équipements informatiques, de photocopieur et de télécopieur pour 27,0 millions ;

- l'impression et la reliure des textes juridiques applicables aux SFD pour 1,9 millions ;
- l'achat de fournitures de bureau pour 405,000 ;
- la traduction de textes en langues nationales pour 2,0 millions ;
- la subvention de fonctionnement pour Nyèsigiso pour 709,5 millions).

Les Pays-Bas : Ils se sont prononcés pour une contribution financière totale de 1.949 millions F CFA, dont 1.100 millions de F CFA donnés à l'Etat en 1998 et rétrocédés au réseau CRMD à titre de prêts, pour une durée de 5 ans.

Les réalisations de 1999 au titre de nouveaux financements additionnels s'élèvent à 178,5 millions de F CFA qui ont permis l'acquisition d'un véhicule tout terrain pour 19,5 millions, la réalisation de l'audit de la CRMD pour 6,5 millions, un appui au fonctionnement de la Cellule pour 2,5 millions, le refinancement de la CRMD pour 111,5 millions et la réalisation d'investissement pour 38,2 millions.

GTZ : la GTZ, à travers le projet PIFD, est engagée dans la mise en œuvre du plan d'action 1999-2002 à hauteur de 672,4 millions de francs. Les réalisations au titre de l'année 1999 s'élèvent à 114,6 millions et se composent comme suit :

- 53,1 millions pour le fonctionnement, l'équipement et la formation au profit de PASACOOP ;
- 61,5 millions pour les études relatives au projet de création du centre de formation, la formation des cadres, le fonctionnement et l'équipement de la CAS/SFD.

KFW : ses engagements au titre de 1999 se chiffrent à 3.048 millions de francs CFA sur lesquels 199,6 millions ont pu être mobilisés au titre de tirage sur les subventions. Ce montant se repartit comme suit :

- CVECA pays Dogon 15,3 millions ;
- CVECA première région 123,1 millions ;
- PASACOOP/SD 61,1 millions.

SFI : Afin de faciliter le refinancement des SFD, la SFI (filiale du groupe de la Banque Mondiale) avait projeté, suite à une étude qu'elle a effectuée au Mali, de signer des accords de garantie avec trois (3) réseaux de SFD, à savoir :

- Kafo Jiginew à Koutiala,
- Nyesigiso à Bamako
- CVECA Pays-Dogon à Koro.

En 1999, la SFI a en effet signé, avec les deux premiers réseaux et la BNDA, un accord de garantie qui sécurise cette banque à hauteur de 40% pour un plafond de refinancement à moyen terme de 400 millions pour Kafo Jiginew et 800 millions de francs CFA pour Nyesigiso. Pour le réseau CVECA Pays-Dogon, la signature de l'accord de garantie a été remise à plus tard.

FIDA : l'annonce de participation du FIDA pour le financement du plan d'action 1999-2002 se chiffre à 3.070 millions de F CFA sur lesquels 114,5 millions ont été mobilisés pour la consolidation –extension des SFD au profit du PDR/SAN.

AFD : elle a fait une annonce de participation financière de 2.731 millions francs CFA pour la période 1999-2002. Au cours de l'exercice 1999, le point de tirage sur ses subventions à travers la BNDA s'élève à 395,7 millions, sur une prévision de 699 millions. Ces subventions ont concerné :

- CVECA Office du Niger, pour 131 millions ;
- PASECA-Kayes, pour 106,4 millions ;
- Nyèta Musow, pour 109,6 millions.

PNUD : au cours de l'exercice 1999, aucune participation financière du PNUD n'a été notée sur une prévision de 424 millions de F CFA, pour la période 1999-2002.

US/AID : l'US/AID s'est prononcée pour une participation financière à la réalisation du plan d'action, à hauteur de 2.560 millions de francs CFA. Pour l'exercice 1999, sa contribution totale est de 767 millions. Cette contribution comprend :

- Refinancement à hauteur de 268 millions au profit de :
  - Piyeli : 236 millions ;
  - Africare : 32 millions ;
- Consolidation - extension SFD et subvention d'équipement et de fonctionnement à hauteur de 499 millions au profit de :
  - Piyeli : 68 millions ;
  - Faso Jigi : 39 millions
  - GGSL : 92 millions
  - Freedom from Hunger : 151 millions ;
  - Africare : 149 millions.

### Autres partenaires :

Initialement aucune annonce de participation au financement du plan d'action n'avait été notée de leur côté. Ils ont cependant apporté leur concours à la réalisation du plan. Il s'agit de :

- La BNDA : Au cours de l'exercice elle a consenti 70 prêts et découverts d'un montant total de 2.524 millions de F CFA au profit des SFD qui sont :

- \* Kafo Jiginew 600,0 millions (court terme )
- \* Kafo Jiginew 400,0 millions (moyen terme, sur la base d'une garantie de la SFI )
- \* CANEF 200,0 millions
- \* CVECA Kita 217,6 millions
- \* CVECA Office du Niger 715,9 millions
- \* CVECA Pays Dogon 200,5 millions
- \* PAAF/Miseline 100,8 millions
- \* Kondo Jigima 50,0 millions
- \* PASACOOP San - Djenné 39,0 millions.

La BNDA s'était par ailleurs engagée en 1999, sur la base d'un accord de garantie signé avec la SFI et le réseau Nyesigiso à consentir à celui – ci, un refinancement à moyen terme de 800 millions. N'ayant pas éprouver le besoin, Nyésigiso n'a pas encore utilisé cette possibilité de refinancement ainsi offerte à lui.

- La Belgique (SOS faim) : Elle est intervenue au niveau de Kafo Jiginew en accordant une subvention de 165,0 millions.
- La BIM/SA : Elle a accordé deux lignes de crédit aux réseaux Kafo Jiginew et Nyèsigiso pour les montants respectifs de 275 et 200 millions de F CFA.

Le réseau Kafo Jiginew a utilisé la totalité des 275 millions.

Quant à Nyèsigiso, elle n'a effectué aucun tirage sur les 200 millions.

### **5) Formation**

Le plan d'action a mis l'accent sur la création d'une structure permanente de formation au Mali.

Il a été recommandé que la structure ait une vocation régionale et qu'une réflexion soit approfondie quant à son statut (public ou privé), ses charges récurrentes et son positionnement par rapport aux offres régionales de formation déjà existantes.

C'est dans ce cadre que deux importantes études ont été commanditées en 1999, l'une par la CAS/SFD et l'autre par l'APBEF.

La première étude a été financée par la GTZ à travers le Projet Promotion des Institutions financières Décentralisées. Elle a été effectuée par un bureau d'études étranger et un bureau d'étude malien. La seconde a été effectuée par un bureau d'étude français.

Sur l'impulsion de leurs commanditaires, les deux équipes d'experts ont, aux termes de leurs travaux, proposé une note d'orientation commune, dans laquelle l'accent a été mis sur les points de convergence dans leur approche et la nécessité de réaliser un centre commun de formation.

L'option « Statut privé » a été retenue, mais un désaccord important persiste entre l'APBEF et l'APIM quant à la forme juridique de la structure : Société anonyme, Association ou GIE.

A la date de rédaction de ce rapport, un accord n'était pas intervenu.

## **6°) AMELIORATION DE LA COUVERTURE GEOGRAPHIQUE DU PAYS EN SERVICES DE MOCROFINANCE**

Le Plan d'action pour les microfinances a retenu les actions ci – après :

### **a) Création des projets pilotes de SFD dans les zones défavorisées :**

Comme préalable à cette activité, le plan d'action a préconisé d'entreprendre des études.

C'est en exécution de cette tâche que le Projet « Promotion des Institutions Financières Décentralisées » (PIFD) de la Cellule CAS/SFD a financé une étude de faisabilité pour l'installation d'institutions financières décentralisées en sixième région.

L'étude a démontré sous certaines conditions, la viabilité potentielle de SFD en 6<sup>ème</sup> région, malgré les contraintes environnementales. Une des conditions est une bonne concertation entre les différents intervenants et bailleurs opérant dans la région. C'est dans ce cadre que des discussions ont été entamées entre le projet PIFD (financé par la GTZ), le FIDA et le PNUD, pour la création d'un réseau de SFD.

Par ailleurs, le Ministère de l'Economie et des Finances a agréé, en 1999, une caisse d'épargne et de crédit sise à Menaka.

### **b) Développer les dispositions incitatives d'ordre fiscal ou autre**

Le Ministère de l'Economie et des Finances a étendu, en 1999, aux structures non mutualistes d'épargne et de crédit, à travers la

convention cadre, les incitations fiscales prévues dans la loi en vigueur, applicable aux systèmes mutualistes d'épargne et de crédit. Seize (16) Associations non mutualistes d'épargne et de crédit ont signé en juin 2000, une convention cadre avec le Ministre de l'Economie et des Finances.

#### **D / Réunions du groupe consultatif national pour la microfinance.**

Le groupe consultatif est un organe de concertation créée en Août 1998 par le gouvernement pour assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action et réfléchir sur les questions ayant trait au développement de la microfinance.

Il regroupe 19 représentants de l'Etat, des Partenaires au développement, de l'Association professionnelle des Institutions de microfinance, de l'Association professionnelle des banques et Etablissements financiers.

La cellule CAS/SFD assure le secrétariat du groupe consultatif. A ce titre elle prépare les dossiers des réunions et élabore les comptes-rendus.

En 1999, deux (2) réunions ont été organisées à savoir :

- la première réunion du groupe qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> Février 1999, sous la présidence effective du Ministre de l'Economie et des Finances, et qui s'est penchée sur l'évaluation financière du plan d'action et l'adoption d'un chronogramme d'activité et des critères d'évaluation ;
- une deuxième réunion, tenue le 22 Juillet 1999, sous la Présidence du Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et de Finances, a examiné le suivi des tâches et recommandations issues de la première réunion et a entamé des réflexions sur une stratégie de communication de la microfinance.

#### **E/La Coordination du projet « Promotion des Institutions Financières Décentralisées » (PIFD) :**

Fruit de la coopération Mali - Allemagne, le projet PIFD est domicilié à la Cellule d'Appui et du Suivi des Systèmes Financiers Décentralisés. Il est coordonné par le Coordonnateur de la CAS/SFD.

Le projet vise l'amélioration de l'accès des couches moins aisées de la population à des prestations financières sûres et durables.

Les activités menées au cours de l'exercice 1999 sont les suivantes :

- l'aménagement de bureaux supplémentaires pour la CAS/SFD et leur ameublement ;

- le financement des missions de contrôle sur terrain ;
- le financement de la formation, en Europe, de deux (2) agents CAS/SFD, dans le domaine de la microfinance ;
- l'Appui au Groupe Consultatif National pour la microfinance ;
- le financement de l'Etude de faisabilité d'une structure permanente de formation et d'information pour la microfinance au Mali ;
- l'Appui au projet PASACOOP/SAN et Djenné ;
- la participation à la réalisation de la deuxième édition du recueil « Epargne et crédit » au Mali.

## **F / Relations avec la BCEAO et les autres partenaires Institutionnelles de la microfinance**

### **a) Relations avec le projet PARMEC et les Banques :**

La Cellule a participé à la réunion du comité national de suivi du projet PARMEC/AARCEC, tenue à Bamako, du 27 au 30 octobre 1999.

Du 9 au 10 Décembre 1999, elle a participé à Lomé, au Togo, à la réunion du Comité Directeur du PARMEC.

En rapport avec la BCEAO, la cellule a procédé à la finalisation de l'étude technique des dossiers de demande de signature de convention avec le Ministre de l'Economie et des Finances.

### **b) Relations avec les SFD :**

Ces relations ont été marquées par la participation de la Cellule à plusieurs assemblées organisées par certaines structures faîtières ou associatives de SFD :

- participation à l'assemblée générale annuelle de la Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit Kafo Jiginew tenue à Koutiala, en Avril 1999 ;
- participation à l'Assemblée générale annuelle de l'Union des Caisses d'Epargne et de Crédit Nyèsigiso, tenue à Ségou ;
- participation à l'assemblée générale annuelle de Jigiyasoba, tenue à Bamako ;
- participation à l'assemblée constitutive de l'Association Professionnelle des Institutions de Microfinance du Mali (APIM), tenue en Mai 1999, à Sélingué.

## **G / Séminaires- Formations :**

Au cours de l'année 1999, plusieurs séminaires et ateliers relatifs à la micro finance, organisés dans la sous-région et ailleurs, ont enregistré la participation des agents de la Cellule. Il s'agit en l'occurrence de :

- la participation d'un agent de la Cellule à un atelier de formation sur l'information financière, organisé par le projet PARMEC en Juin - Juillet 1999 ;
- la participation d'un agent de la cellule à la session de formation sur les "Systèmes d'épargne et de Crédit Décentralisés" ("SYDEC" institutionnel), à Marseille, en octobre 1999 ;
- la participation de deux (2) agents de la cellule à une session de formation, organisée à Cotonou, par le PARMEC, à l'attention des Cellules Nationales, en Novembre 1999, sur la surveillance des SFD.

## **H/ Autres activités :**

- En matière législative et réglementaire, la Cellule CAS/SFD a activement participé à l'élaboration et à l'adoption des textes législatifs et Réglementaires portant sur sa création, son organisation et les modalités de son fonctionnement.
- En matière d'information, la Cellule à travers le Projet PIFD a élaboré et publié, en collaboration avec la Fédération Nationale des Artisans, un guide sur la microfinance au Mali, intitulé "Epargne et Crédit au Mali".
- En matière d'Appui, la cellule à travers le Projet PIFD a financé, les études de faisabilité concernant :
  - \*la création d'un Centre de formation en microfinance,
  - \*la mise en place d'un réseau de caisses en 6<sup>ème</sup> Région.

L'on retiendra en outre, à l'actif de la Cellule, les activités suivantes :

- Organisation des réunions du groupe consultatif pour la microfinance (1<sup>er</sup> Février et 22 Juillet 1999) ;
- Production d'un recueil de textes composant le cadre juridique applicable aux SFD, en Février 1999 ;
- Participation à la cérémonie de signature, à Markala (Ségou), de l'accord de garantie consentie par la SFI au réseau Nyèsigiso ;
- Animation, à l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne, par la cellule, d'une séance d'information sur la loi 94-040, avec la participation de la BCEAO, à l'intention de trente (30) O.N.G et Systèmes Financiers Décentralisés, organisée par le Service Allemand de Développement (DED) à Bamako ;

- Accueil d'une délégation nationale du Malawi, dans le domaine de la microfinance fin 1999 ;
- Accueil d'une délégation nationale de la Mauritanie, dans le domaine de la microfinance en Juillet 1999 ;
- Accueil d'une délégation nationale de la Guinée Bissau, dans le domaine de la microfinance ;
- Participation au Salon International du Développement Social de Bamako (SIDESBA) ;
- Elaboration et publication du rapport annuel d'activité 1998 de la cellule.

Bamako, le 23 Août 2000  
LE COORDONNATEUR

**YOUSSOUF TRAORE**

# **ANNEXES**

MINISTERE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES  
CAS/SFD

Situation cumulative des caisses de base en activité et des agréments  
des caisses de base des réseaux mutualistes recensés

Annexe I

	Caisses de base en activité			Caisses de base agréées		
	1998	1999	Variation	1998	1999	Variation
Kafo Jiginew	89	92	+3	80	80	+0
Nyèsigiso	43	49	+6	43	43	+0
CRMD	54	54	+0	54	54	+0
Kondo Jigima	29	33	+4	12	28	+16
Jemeni	12	14	+2	11	11	+0
Jigiyaso	19	17	-2	19	19	+0
Wouri Crédit	1	3	+2	1	2	+1
Sutra-so	3	3	+0	3	3	+0
Jigisigiso	2	2	+0	2	2	+0
Buntunjo	1	1	+0	1	1	+0
CMEC	0	9	+9	-	-	-
CAMEC	0	1	+1	-	1	-
Karabara	0	2	+2	-	-	-
Cecra Nyètaso	6	7	+1	-	5	+5
Niako (Guamina)	1	1	+0	1	1	+0
SG. 2000	9	14	+5	0	8	+8
Yèrètaso	2	2	+0	2	2	+0
Mecso	0	1	+1	1	1	+0
CVCT. Tidarmene	0	1	+1	0	1	+1
CAMEC. Domu opère	0	1	+1	0	1	+1
Jigisémè	1	1	+0	-	1	+1
Tonus	-	1	+1	0	0	+0
Fasojigi	-	1	-	1	1	+0
Buntumba	-	1	-	0	1	+1
Sudu-diawdi	-	1	-	0	1	+1
Demèso	-	1	-	0	1	+1
Total	272	313	+37	231	268	+37

**Situation au 31 Décembre 1999 des Agréments des Institutions Mutualistes ou coopératives d'Epargne et de Crédit selon les Réseaux et les Types de Groupement**

**ANNEXE II**

	Nbre caisses	Nbre d'Union	Nbre Fédération	Total 99	Total 98	Obligation
Kafo Jiginew	80	0	1	81	81	if
CRMD/FDV	54	5	1	60	60	if
Nyésigiso	43	1	0	44	44	if
Kondo Jigima	28	1	0	29	12	if
Jigiyaso	19	1	0	20	19	if
Jéméni	11	1	0	12	11	If
Faso jigi	1	0	0	1	1	ibna
Wouri crédit	2	0	0	2	1	ibna
Sutraso	3	0	0	3	3	ibna
Yérétaso	2	0	0	2	2	ibna
Jigisigiso	2	0	0	2	2	ibna
Buntunno	1	0	0	1	1	ibna
Mecso	1	0	0	1	1	ibna
Guamina	1	0	0	1	1	ibna
CMEC Buntumba	1	0	0	1	0	ibna
CVCT Tidarmene	1	0	0	1	0	ibna
CMEC Sudu diawdi	1	0	0	1	0	ibna
CMEC Educ. BKO	1	0	0	1	0	ibna
CAMEC Damu o père	1	0	0	1	0	ibna
CREP SG 2000	8	0	0	8	0	ibna
Démèso	1	0	0	1	0	ibna
Jikisèmè	1	0	0	1	0	ibna
CECRA Nyétaso	5	0	0	5	0	ibna
<b>TOTAL</b>	<b>268</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>279</b>	<b>239</b>	

**NB** - if : institution affiliée

ibna : institution de base non affiliée

**SITUATION AU 31 DECEMBRE 1999 DES AGREMENTS DES INSTITUTIONS  
MUTUALISTES D'EPARGNE ET DE CREDIT SELON LES REGIONS ADMINISTRATIVES**

**Annexe III**

	D/BKO	Ségou	Sikasso	Koulikoro	Mopti	Tombouctou	Kayes	Gao	Kidal	Total
Kafojiginew	-	-	60	21	-	-	-	-	-	81
CRMD/FDV	-	60	-	-	-	-	-	-	-	60
Nyèsigiso	15	26	-	3	-	-	-	-	-	44
Kondo Jigima	14	5	-	1	-	-	-	-	-	29
Jéméni	12	-	-	4	4	-	-	-	-	12
Jigiyaso	16	-	-	4	-	-	-	-	-	20
Fasojigi	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Wouri Crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Sutraso	1	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Jigisigiso	-	-	-	2	-	-	-	-	-	2
Buntuno	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Mesco	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Guamina	-	-	2	-	-	-	-	-	-	2
Yèrétaso	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
CMEC Buntumba	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
CVCT Tidarmène	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
CMEC Sudu Diawdi	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
CAMEC/Bamako District	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
CMEC Damu Père	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
CREP SG 2000	-	2	-	-	-	-	-	-	-	1
Démèsow	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Jigisémè	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
CECRA Nyètaso	-	-	-	5	-	-	-	-	-	5
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>	<b>96</b>	<b>65</b>	<b>40</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>279</b>

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES  
CAS/SFD

Réseaux des caisses mutuelles d'épargne et de crédit ayant communiqué  
un rapport d'activité

Situation au 31/12/99

Annexe IV

Valeur en milliers de FCFA

Réseau	Nbres de Sociétaires				Capital	Encours	Encours de Crédit	Taux de Remb.	Créance en Souffr.	Cumul des Prêts	Nbre de Crédits
	Nbre de Caisse	Hommes	Femmes	Pers. Moral							
KAFO JIGINEW	92	63.216	15.536	4.146	82.898	386.989	3.209.989	4.837.878	98,99%	140.715	4.900.000
NYESIGISO	49	42.559	26.808	5.195	74.562	91.361	4.109.301	3.306.735	94,58%	185.779	5.836.595
KONDO JIGIMA	33	11.544	8.765	1.069	21.378	84.047	1.227.105	1.045.257	81%	46.741	1.235.555
CRMD	54	9.068	5.027	422	14.517	129.652	409.255	1.690.208	97%	197.225	1.492.982
JIGIYASO BA	17	482	3.985	205	4.672	9.808	61.182	91.101	97,74%	20.443	91.101
CECRA/NYETASO	7	497	283	53	833	3.605	8.512	10.098	98,73%	300	23.770
NIAKO Guamina	1	577	568	31	1.176	544	116.038	144.428	93,14%	18.225	217.058
CREC BUNTUNNO	1	197	126	72	395	987	22.975	29.653	89,62%	1.283	21.918
Wouri Crédit/Epargne	3	68	7	-	75	6.604	565	250	100%	0	995
SUTRA-SO	3	160	20	-	180	9.000	6.546	9.959	85%	1.327	120
CMEC	9	436	224	35	695	442	3.721	3.055	-	0	3.055
TONUS	1	295	191	6	492	246	1.391	4.320	56,36%	2.687	6.717
JEMENI	14	5.025	3.526	267	8.818	44.020	559.659	461.577	90,50%	51.244	1.630.000
CAMEC	1	184	105	4	293	3.000	3.680	-	-	-	-
JIGISIGISO	1	231	207	18	456	1.874	17.211	9.100	-	2.284	6.815
SUDUDIAWDI	1	44	49	1	94	3.168	48.402	5.360	-	-	6.550
S.G. 2000	14	902	757	20	1.679	2.386	9.951	4.875	34,55%	1.799	7.604
Karabara	2	-	1.042	29	1071	975	4901	7.992	98,60%	0	23.788
Veretaso	2	-	406	-	406	90	200	100	95%	100	1.790
Faso Jiggi	1	624	243	-	867	4.563	35.301	46.299	-	1.490	68.742
<b>TOTAL</b>	<b>306</b>	<b>136.109</b>	<b>67.875</b>	<b>11.573</b>	<b>215.557</b>	<b>783.361</b>	<b>9.855.885</b>	<b>11.708.285</b>	<b>-</b>	<b>671.642</b>	<b>15.575.035</b>

K.O

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE  
et des FINANCES  
CAS/SFD

## Réseaux de Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées

### Annexe V

valeur en millier de F CFA

Situation Nom/ Localité	Nombre de Caisses	Nombre de membres				Encours de Dépôt	Encours d' Crédit	Taux de Remb.	Nbre de Crédits	Créance en Souffrance	Cumul des Prêts
		Hommes	Femmes	Personnes Morales	Total						
CVECA 1ère REGION	52	12.644	9.131	814	22.589	163.832	400.652		13.715	5.274	459.139
Ass DANAYA KITA	30	7.080	5.991	545	13.616	91.041	248.982	100	9.164	255	290.494
Ass. Sinišigi BAF	22	5.564	3.140	269	8.973	72.791	151.670	93	4.551	5.019	168.645
CVECA Office du Niger	49	11.440	7.681	1.325	20.446	390.494	1.007.896		8.427	10.295	1.320.235
ASS. MACINA (ON)	12	1.590	1.382	273	3.245	46.614	104.699	97.71	1.479	1.909	142.871
ASS. KALARI (ON)	25	6.968	4.657	702	12.327	229.807	528.627	97,64	5.043	8.226	730.882
Ass. Kouroumari (ON)	12	2.882	1.642	350	4.874	114.073	374.570	99,82	1.905	160	446.482
PASACOOP	38	6.969	4.672	233	11.874	77.116	130.061		7.740	807	260.546
ASS. SAN	23	5.071	3.059	178	8.308	43.772	89.789	99,1	5.059	490	192.918
Ass Djenné	15	1.898	1.613	55	3566	33.344	40.272	97,49	2.681	317	67.628
PASECA Kayes	14	1.002	272	44	1.318	40.719	26.319	99,85	512	20	39.227
CVECA Pays Dogon	53	20.645	8.362	-	29.007	307.983	400.003		10.554	35.449	555.658
ASS.KORO	25	10.669	3.743	-	14.412	161.661	265.861	90%	5.984	17.647	344.253
Ass. Bandiagara	20	5.433	3.185	-	8.618	58.997	59.369	90%	2.922	7.091	94.823
Ass. Bankass	8	4.543	1.434	-	5.977	87.325	74.773	76%	1.648	10.711	116.582
<b>TOTAL</b>	<b>206</b>	<b>52.700</b>	<b>30.118</b>	<b>2.416</b>	<b>85.234</b>	<b>980.144</b>	<b>1.964.931</b>		<b>40.948</b>	<b>51.845</b>	<b>2.634.805</b>

Ministère de l"économie  
et des Finances  
CAS/SFD

**Systèmes de Crédits Solidaires**

(*Situation au 31/12/1999*)

**Annexe VI**

*Valeur : en milliers de FCFA*

Réseau	Données	Nombre de membres			Encours de Dépôts	Encours de Crédits	Taux de Recouvr (%)	Taux de Remb. (%)	Nbre de Crédits	Créance en Souffrance	Cumul des Prêts
		Nombre de Groupes	Hommes	Femmes							
NYETA MUSOW		193	-	3.229	3.229	51.104	94.065	-	97,1	39.917	0 260.000
NAYRAL/NEF		21	-	2.732	2.732	515	107.444	-	100	2.732	0 138.786
PTYELI		1.247	358	8.066	8.424	192.256	437.784	-	96,65	7.203	22.439 1651.277
FAAF.LAYIDU		872	-	7.131	7.131	43.920	384.609	11,74	69,39	8.003	57.681 416.369
CANEF		540	605	11.497	12.102	204.775	700.937	-	99,14	31.619	6.472 2.101.514
MISELINI		1.264	-	7.424	7.424	138.221	295.851	-	98	7.199	4.828 457.420
AMAPEF		-	5	547	552	10.484	17.689	-	-	348	5.306 13.620
GGLS		-	-	3.708	3.708	6.417	63.665			3.744	4.196 119.240
<b>TOTAL</b>		<b>4.137</b>	<b>968</b>	<b>44.334</b>	<b>45.302</b>	<b>647.692</b>	<b>2.102.044</b>			<b>100.765</b>	<b>100.922</b> <b>5.158.226</b>

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

CAS/SFD

## Situation Globale du Secteur de la Microfinance au 31/12/1999

## Annexe VII

Valeur: en millier FCFA

### Annexe VIII : Tableau des Ratios Prudentiels des SFD

Ratio	Limitation Opérations autres que Ep/crédit	Réserve Générale	Limitation Risque porté par l'Institution	Couverture des emplois M/L par Ress. Stables	Limitation des prêts aux dirigeants	Limitation des Risques pris sur un nombre	Norme de liquidité	Observations
<b>Réseau MUTUELLES</b>								
KAFO JIGINEW	0%	15%	142,56%	61,38%	8,98%	0,63%	135,40%	
NYESIGISO	0%	15%	83,8%	72%	0,52%	0,56%	138,59%	
KONDO JIGIMA	0%	0%	84,44%	71,32%	9,68%	2,79%	111,27%	
JEMÉNI	0%	nd	82,47%	45,14%	7,51%	1,08%	nd	
JIGIYASOBA	0%	15%	149%	37,09%	0%	0%	151,15%	
CECRA/NYESASO	0%	15%	185,91%	79,17%	4,36%	1,16%	146,58%	
CRMD	0%	15%	451,67%	106,97%	2,49%	0,69%	301,16%	
WOURI Crédit Ep	0%	15%	66,63%	36%	0%	0%	182%	
NIAKO ( Guamina)	0%	15%	130,06%	58,82%	4,74%	1,29%	146,60%	
BUNTUNNO	0%	15%	131,23%	78,47%	11,35%	4,35%	122,24%	
YERETASO	0%	15%	0,50%	0,02%	0%	1%	108%	
KARABARA	0%	15%	163,05%	77,59%	5,78%	0,93%	64,08%	
Sutra-so	0%	15%	157,14%	34,40%	nd	nd	136,86%	
TONUS	0%	nd	144,35%	43,48%	19,95%	3,31%	224,59%	
JIGISIGISO	nd	nd	52,87%	96,99%	nd	7,14%	99,17%	
Faso Jigi	0%	15%	131,15	16,24%	nd	nd	110,19%	
<b>Normes</b>	<b>maxi : 5%</b>	<b>mini : 15%</b>	<b>maxi : 200</b>	<b>maxi : 100</b>	<b>maxi : 20%</b>	<b>maxi : 10%</b>	<b>mini : 80%</b>	

MINISTERE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES

Indicateurs de performance :

Annexe IX

(données en %)

Réseau	Efficiency	Auto suffisance opérationnelle	Capitalisation	Couverture de FG par le P.F Net	Sujétion aux subventions	Rentabilité	Observations
<b>MUTUELLES</b>							
Kafô jiginew	12,99	87,01	49,52	108,08	26,62	4,11	
Nyesigiso	21,41	43,61	23,15	44,91	42,11	1,44	
Kando jigima	14,26	44,90	8	49,25	45,78	0	
Crm'd	6,98	84,95	35,98	124,36	20,46	2,19	
Jigiyasoba	14,61	53,94	106,01	103,66	5,33	0,68	
Jemeri	15,58	55,97	21,22	80,02	2,59	0,99	
Cecra/nyetaso	10,26	112,07	53,04	450,56	0	1,93	
Niako (GUAMINA)	7,23	160,30	13,38	243,04	12,76	12,38	
Wouri ce	42,84	8,38	797,37	8 38	0	0	
Boutumno	2,70	176,02	333,17	23,33	4,53		
Yèrèaso	58,04	5,54	14,85	1948,05	6,21		
Faso Jigi	11,31	64,29	14,24	111,67	250,78	15,70	
<b>CREDIT SOLIDAIRE</b>							
Nyeta musow	24,91	85,09	127,57	96,69	55,75	21,30	
Navral/nef	9,77	18,24	882,82	22,95	260,31	1,13	
Fâaf, Layidu	23,56	19,53	1551,14	28,73	nd	0	
Piyeli	25,92	70,17	173,26	81,85	44,07	6,03	
Canef	20,26	45,61	99,44	58,93	73,59	8,45	
Miselini!	23,15	53,32	57,33	57,70	167,35	10,82	
AMAPEF	0,96	493,23	236,38	493,23	0	5,28	
GGLS	45,27	27,92	1352,26	34,35	323,51	6,61	
Norme acceptable	0 à 110	160 à 210	210 à 260	100 et +	0	0,5 et +	

**Ratios Prudentielles**  
*(Suite)*

**Annexe VIII (Suite)**

<u>Réseau</u>	<u>Ratio</u>	<u>Limitat. opér. Autres que Ep/CDT</u>	<u>Réserve générale</u>	<u>Limitation Risque porté Par l'Institution</u>	<u>Couverture des emplois ML par Res stable</u>	<u>Prêt aux Dirigeants</u>	<u>Limitation des risques pris sur un membre</u>	<u>Norme de liquidité</u>
<u>CVECA</u>								
<u>FREE REGION</u>	0%	nd	247,13	57,83	nd	nd	nd	117,27
<u>PAYS DOGON</u>	0%	nd	142,24	77,28	nd	nd	nd	122,09
<u>OFFICE NIGER</u>	0%	nd	256,47	51,19	14,54	5,70	nd	nd
<u>PASACOOP</u>	0%	30%	176,94	36,94	5,93	0,57	140,77	
<u>PASECA</u>	0%	30%	64,61	74,55	25,28	7,60	111,27	
<u>CREDIT SOLIDAIRE</u>								
NYETA MUSOW	0%	nd	182,99	12,36	nd	nd	200,86	
NAYRAL./NEF	0%	30%	20862,97	7,56	4,39	42,75	112,57	
PIYELI	nd	nd	232	40	4	1	178	
FAAF LAYIDU	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	
CANEF	nd	nd	342,29	40,99	nd	nd	180,81	
MISELINI	nd	nd	214,04	28,56	nd	nd	nd	23,55
AMAPEF	nd	nd	168,72	80,28	16,31	3,33	14,61	
G.G.L.S	nd	nd	992,06	20,97	nd	nd	1124,07	
Normes		maxi : 5% mini : 15%	maxi : 200%	maxi : 100%	maxi : 20%	maxi : 10%	mini 80%	

## Indicateurs de Performances :

( Suite )

( données en %)

### Annexe IX (Suite)

<u>Réseau</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Efficience</u>	<u>Auto suffisance opérationnelle</u>	<u>Capitalisation</u>	<u>Couverture de FG par le P.F Net</u>	<u>Sujétion aux subventions</u>	<u>Rentabilité</u>	<u>Observations</u>
	<u><b>CVECA</b></u>							
	<u><i>Pays Dogon</i></u>							
Ass. Koro		10,57	85,48	41,14	140,82	2%	0,76	
Ass. Bandigara		16,34	31,65	21,33	58,86	19,59	0	
Ass. Bankass		54,62	13,44	0,93	21,34	9,20	0	
	<u><i>1<sup>re</sup> Région</i></u>							
Ass. Danaya (Kita)		4,79	208,57	116,78	253,33	3,82	6,81	
Ass Sinisigi (BAF)		8,58	123,09	111,49	178,90	5,18	3,33	
	<u><i>O.N. Niono</i></u>							
ASS. Macina		6,03	108,54	34,12	152,29	1,50	3,93	
ASS. kalarí		4,90	154,18	34,68	191,28	0,15	3,90	
ASS. Kouroumari		3,58	218,62	30,79	234,72	0,07	4,52	
<u><i>PASACOOP San/Diénné</i></u>		5,09	301,47	107,28	444,46	5,44	12,91	
<u><i>PASECA KAYES</i></u>		2,48	59,66	56,70	970,54	0	1,17	
	<u><i>Normes</i></u>	0 à 110	160 à 210	210 à 260	100 et +	0	0,50 et +	

Ass : Association

Efficience = Frais généraux + autres charges et dotations aux Amortissements et aux provisions  
Actif Total

Autosuffisance opérationnelle = Produit financier Net  
= Frais généraux autres charges + dotations aux Amortissements et aux Provisions

Capitalisation = Fonds Propres et assimilés  
= Total passif exigible

Couverture des Frais généraux  
par les produits Financiers Net

= Produit Financier Net  
= Frais généraux + autres charges

Sujétion aux Subventions

= Subvention d'exploitation + quote-part des subventions virée au résultat  
= Produit financier + autres produits financiers

Rentabilité

= Excédent et déficit de la période  
Actif Total

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES  
CAS/SFD

Qualité du portefeuille  
Annexe X

Données	Taux Rec. du portefeuille (%)	Taux Rec.sur Crédance en souffrance. (%)	Créances en souffrance (milliers de FCFA)	Taux de dégradation (%)	Observations
<b>Réseau</b>					
<b>Mutuelles</b>					
Kafo Jiginew	43,10	41,44	140.715	3,10	
Nyésigiso	53,57	nd	185.779	5,73	
Kondo Jigima	38,59	39	46.741	4,47	
CRMD	66,66	7	197.225	11,66	
Jemeni	nd	nd	51.244	11,10	
Jigisigiso	94,03	nd	2.284	25,09	
Jigiyasoba	97,74	nd	20.443	22,43	
Cectra Nyètaso	100	nd	300	2,97	
Niako (Guamina)	93,14	nd	18.225	12,61	
Buntumto	165,16	16,53	1.283	12,61	
Wouri CE	nd	0	0	0	
Sutra-so	nd	nd	1.327	13,32	
Tonus	56,36	39,52	2.687	62,19	
SG.2000	35,89	25%	1.799	39,90	
CMEC	nd	nd	0	0	
CAMEC	nd	nd	0	0	
Sududiawdi	nd	nd	0	0	
Karabara	nd	nd	nd	nd	
Yèrèaso	nd	nd	nd	nd	
Fasojigi	nd	nd	1.490	100	
<b>Crédit solidaire</b>					
Nyèta Musow	96,83	nd	0	0	
Nayral-NEF	nd	nd	0	0	
Piveli	nd	nd	22,439	5,12	
Canef	nd	nd	6.472	0,92	
Miselini	nd	nd	4.828	1,63	
Faaf Laydu	94,20	nd	57.681	14,99	
AMAPEF	nd	nd	5.306	30	
G.G.L.S	nd	nd	4.196	6,59	

**Qualité du Portefeuille**  
(Suite)

**Annexe X (Suite)**

Données	Taux Recouvr. Portefeuille (%)	Taux de Recvr. Des créances en souffr. (%)	Créance en souffr. (milliers de FCFA)	Taux de dégradation (%)	Observations
Réseau					
<b>CVECA</b>					
<b>1<sup>re</sup> Région</b>					
Danaya	nd	nd	255	0,10	
Sinisiги	nd	nd	5.019	3,30	
<b>O. N'iono</b>					
Macina	nd	nd	1.909	1,82	La plus part des Systèmes CVECA n'ont pas fourni le tableau des informations.
Kalari	nd	nd	8.226	1,55	
Kouroumari	nd	nd	160	0,04	
<b>Pays Dogon</b>					
Koro	nd	nd	17.647	6,63	
Bandiagara	nd	nd	7.091	11,94	
Bankass	nd	nd	10.711	14,32	
<b>PASACOOP</b>					
San	nd	nd	490	0,54	
Djenné	nd	nd	20	0,78	
<b>PASECA Kayes</b>					
	96,612		nd	0,07	

NB : nd : non disponible

## Mobilisation de ressources financières 99

(en million de francs cfa)

Annexe XI

Source de financement	Activité refinancement des opérations		Consolidation extention Sub. d'équi.Fonct.		Appui institutionnel		Formation		Etudes Générales		Prévision 99	total réalisation 99	total Prévision 1999-2002	
	Prév. 99	réalis. 99	Prév. 99	réalis. 99	Prév. 99	réalis. 99	Prév. 99	réalis. 99	Prév. 99	réalis. 99				
US. AID	268,0	268,0	817,0	499,0	nd	nd	nd	nd	nd	nd	1.085,0	767,0	*3918	
AFD	-	-	**699,0	395,7	-	-	-	-	-	-	699,0	395,7	2.731,0	
KFW	2.750,0	nd	**298,0	250,1	-	-	-	-	-	-	3.048,0	250,1	332,8	
ACDI/FCD	44,4	0	847,9	709,5	55,0	31,3	-	-	-	-	892,3	740,8	3.501,5	
Pays-Bas	111,5	111,5	39,7	38,5	-	28,5	-	-	-	-	151,2	178,5	1.949,0	
FIIDA	104,0	0	383,0	114,5	-	-	-	-	-	-	487,0	114,5	3.070,0	
GTZ	-	-	66,0	48,1	-	27,8	-	5	-	-	66,0	114,6	672,4	
Banque Mondiale	-	-	-	-	-	50,0	-	-	-	-	50,0	150,0	1.206,8	
Etat malien	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.500,0	1.500,0	1.500,0	
SFI	1.200,0	*** 0	-	-	-	-	-	-	-	-	1.200,0	1.200,0	424,0	
PNUD/BOAD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	0	
BNDA	-	2.524,0	-	-	-	-	-	-	-	-	2.524,0	nd	nd	
BIM/SA	475,0	275,0	-	-	-	-	-	-	-	-	475,0	275,0	nd	
Belgique (SOS Faim)	165,0	165,0	-	-	-	-	-	-	-	-	165,0	165,0	nd	
Total	-	3.343,5	-	2.055,4	-	137,6	-	5	-	-	33,7	9.768,5	7.075,2	2.0505,5

\* les prévisions initiales de l'USAID de l'ordre de 2560 millions ont été revues à la hausse (soit 3918 millions), par une lettre du 1<sup>er</sup> Août 2000 de cet organisme ;

\*\* Source: BNDA

\*\*\* les refinancements effectifs adossés à la garantie de la SFI (soit 400 millions) sont comptabilisés dans les chiffres de la BNDA.

**Tableau 2: Croissance en volume, contribution à la croissance**

RUBRIQUES	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<i>Croissance en volume en %</i>								
<b>Secteur Primaire</b>								
Agriculture vivrière hors riz	9,2	7,5	-1,8	4,7	2,6	8,4	5,6	-3,7
Riz	24,4	12,4	-13,2	-2,5	-4,2	18,3	16,3	5,0
Agriculture industrielle hors coton	5,9	8,1	-1,4	32,6	-7,3	23,7	13,9	5,0
Coton	17,6	17,2	-9,8	-13,0	6,3	7,1	5,5	5,2
Autres	-23,0	19,3	38,2	15,7	14,6	-0,7	-11,3	-50,8
	8,4	0,3	-1,0	2,0	5,4	2,0	1,8	2,4
<b>Secteur secondaire</b>								
Extraction minère	-2,5	10,7	5,1	22,7	6,6	2,4	1,6	11,6
Agro-Industrie	-4,6	3,4	6,7	137,5	22,1	9,7	-2,6	41,9
Autres	1,3	8,6	-1,5	13,0	-5,5	-1,2	6,7	-2,5
	-3,8	13,4	7,9	2,3	4,7	-0,3	2,0	-0,5
<b>Secteur tertiaire</b>								
Commerce	-2,4	5,3	11,2	2,5	6,8	4,2	5,0	4,9
Transport, et communications	2,2	-0,9	12,7	0,5	4,1	5,9	7,8	5,2
Autres services	3,7	5,6	7,6	3,2	14,0	5,0	4,2	4,6
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	4,3	1,8	4,2	0,3	3,5	0,5	0,6	1,2
Branche fictive	-33,0	39,3	27,7	11,0	13,1	6,6	6,9	10,0
	-2,1	4,3	6,3	2,0	3,8	3,7	-1,8	3,6
<b>TOTAL PIB</b>	<b>-2,7</b>	<b>7,1</b>	<b>4,2</b>	<b>6,7</b>	<b>5,0</b>	<b>5,6</b>	<b>4,7</b>	<b>2,3</b>
<i>En pourcentage du PIB courant</i>								
<b>Secteur Primaire</b>								
Agriculture vivrière hors riz	39,8	42,7	44,3	40,7	41,1	41,0	40,7	38,7
Riz	12,2	10,1	12,1	17,5	20,8	18,6	20,1	20,5
Agriculture industrielle hors coton	1,8	1,7	2,5	3,2	3,9	4,8	5,0	5,8
Coton	1,2	0,9	1,7	2,0	2,0	1,7	1,8	1,9
Autres	3,6	3,6	5,8	8,5	10,0	10,0	13,5	13,1
	13,5	13,9	17,9	20,5	22,9	23,9	26,5	28,2
<b>Secteur secondaire</b>								
Extraction minère	16,2	15,8	15,6	18,6	17,9	17,7	17,6	19,0
Agro-Industrie	1,3	1,3	2,6	2,6	2,9	7,4	8,3	8,7
Autres	4,2	4,2	3,9	4,2	3,6	3,5	3,8	3,7
	9,6	9,5	9,5	9,4	9,0	9,0	8,9	8,7
<b>Secteur tertiaire</b>								
Commerce	43,9	41,4	40,1	40,7	41,0	41,3	41,7	42,4
Transport, et communications	11,3	11,3	18,6	20,2	20,4	22,1	26,4	27,1
Autres services	3,4	3,6	4,4	5,2	6,0	6,5	7,4	7,9
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	12,5	12,4	15,8	19,0	18,9	19,8	21,5	22,2
Branche fictive	5,6	7,5	9,6	11,5	12,5	14,0	15,3	17,0
	-0,5	-0,5	-0,6	-0,7	-0,8	-0,8	-0,9	-1,0
<b>PIB</b>	<b>100,0</b>							
<i>Contribution à la croissance (en %)</i>								
<b>Primaire</b>								
Agriculture vivrière hors riz	142,4	49,0	-17,3	28,5	22,3	63,8	52,4	58,6
Riz	103,9	30,3	-42,5	-4,6	-10,1	43,7	52,9	29,8
Agriculture industrielle hors coton	7,5	4,4	-1,1	21,1	-5,9	19,8	15,4	10,2
Coton	7,2	3,3	-2,6	-1,8	1,2	1,2	1,2	2,0
Autres	-33,1	13,2	54,7	15,5	22,3	-0,9	-14,8	-57,0
	56,8	0,8	-4,2	4,8	19,0	5,8	6,3	15,1
<b>Secondaire</b>								
Extraction minère	-42,4	23,4	18,0	57,9	23,4	7,6	5,9	84,5
Agro-Industrie	-3,2	1,0	3,0	88,4	23,5	9,4	-2,8	114,6
Autres	1,9	5,3	-1,4	8,0	-4,3	-0,8	5,4	-3,4
	-10,9	17,4	16,9	2,9	8,6	-0,4	3,6	-1,5
<b>Tertiaire</b>								
Commerce	30,0	27,8	99,4	13,5	53,2	28,8	41,7	74,1
Transport, et communications	11,1	-1,9	42,6	1,0	11,7	14,7	24,4	29,8
Autres services	6,4	3,9	8,9	2,3	15,4	4,8	4,9	9,7
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	20,2	3,4	12,8	0,5	8,8	1,1	1,6	5,1
Branche fictive	-45,2	29,7	40,7	10,7	19,4	8,7	11,4	31,6
	0,5	-0,4	-0,9	-0,2	-0,5	-0,4	0,2	-0,8
<b>PIB</b>	<b>100,0</b>							

Source : Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (D.N.S.I.)

**Tabelau 1: Indicateurs de base**

- Superficie

- Population

\* Total 1998

\* Taux de croissance moyen

PIB /habitant 1999:

a. Secteur réel								
RUBRIQUES	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<b>PIB (en milliards de F.CFA)</b>								
- en francs courant	979	1187	1319	1423	1592	1658	1770	1836
- en francs constant 1987	698	747	778	831	872	921	964	986
<b>Secteurs (en milliards de F.CFA)</b>								
- primaire	390	507	584	579	654	680	720	710
- secondaire	159	188	206	265	285	293	312	348
- tertiaire	430	492	529	579	653	685	738	778
<b>Secteurs (en % du PIB)</b>								
- primaire	39,8	42,7	44,3	40,7	41,1	41,0	40,7	38,7
- secondaire	16,2	15,8	15,6	18,6	17,9	17,7	17,6	19,0
- tertiaire	43,9	41,4	40,1	40,7	41,0	41,3	41,7	42,4
<b>Consommation (en milliards de F.CFA)</b>	937	1133	1266	1222	1388	1452	1569	1658
- privée	749	928	1055	1001	1138	1203	1313	1366
- publique	188	205	211	221	250	243	256	292
<b>Consommation (en % du PIB)</b>	95,7	95,5	96,0	85,9	87,2	87,6	88,6	90,3
- privée	76,5	78,2	80,0	70,3	71,5	72,6	74,2	74,4
- publique	19,2	17,3	16,0	15,5	15,7	15,0	14,5	15,9
<b>Formation Brute du Capital Fixe (en milliards de F.CFA)</b>	250	300	317	348	305	316	332	340
- privée	180	213	219	237	178	188	202	208
- publique	70	87	98	111	127	127	129	131,8
<b>Formation Brute du Capital Fixe (en % du PIB)</b>	25,5	25,3	24,0	24,4	19,2	19,0	18,7	18,5
- privée	18,3	18,0	16,6	16,7	11,2	11,4	11,4	11,3
- publique	7,2	7,3	7,4	7,8	8,0	7,7	7,3	7,2
<b>BALANCE DES RESSOURCES</b>								
- en milliards de F.CFA	-208	-246	-264	-147	-101	-110	-131	-162
- en % du PIB	-21,2	-20,7	-20,0	-10,3	-6,4	-6,6	-7,4	-8,8
<b>EPARGNE INTERIEURE BRUTE</b>								
- en milliards de F.CFA	188	195	197	314	315	316	300	274
- en % du PIB	19,2	16,4	14,9	22,1	19,8	19,1	16,9	14,9
<b>Variation annuelle des volumes</b>								
- Consommation	611,8	695,4	729,6	718,3	766,4	795,6	838,5	873,9
- Investissement	147,2	171,6	176,7	179,1	154	157,4	161,6	163,9
- Exportation de biens et services non facteurs	176,8	173,7	170,6	214,4	225,8	256,3	268,8	251,4
- Importation de biens et services non facteurs	221,8	273,5	266,2	262,6	279,8	274	284,2	296,2
- PIB	697,7	746,6	778,4	830,9	871,9	921,1	964,3	986,1
- Consommation	0,5	13,7	4,9	-1,5	6,7	3,8	5,4	4,2
- Investissement	3,4	16,6	3,0	1,4	-14,0	2,2	2,7	1,4
- Exportation de biens et services non facteurs	6,4	-1,8	-1,8	25,7	5,3	13,5	4,9	-6,5
- Importation de biens et services non facteurs	7,8	23,3	-2,7	-1,4	6,5	-2,1	3,7	4,2
- PIB	2,7	7,0	4,3	6,7	4,9	5,6	4,7	2,3
<b>PRIX</b>								
Déflateur implicite du PIB	33,4	13,4	6,6	1,0	6,7	-1,4	1,9	1,4
Prix à la consommation (glissement annuel)	32,1	9,2	2,8	0,6	3,1	-0,6		

**Tableau 2: Croissance en volume, contribution à la croissance**

## b. Finances publiques et monnaie